
Confidence
must be earned

Amundi
ASSET MANAGEMENT

Avis aux Actionnaires de :

**Amundi Funds Emerging Europe and Mediterranean
Equity**

31 mars 2023

Luxembourg

Cher/Chère Actionnaire,

Nous, le conseil d'administration d'Amundi Funds, souhaiterions nous reporter à la communication du 2 mars 2022, dans laquelle nous vous informions de notre décision de suspendre le calcul de la Valeur liquidative (VL) d'Amundi Funds Emerging Europe and Mediterranean Equity (le « Compartiment »), en raison de la crise croissante entre la Russie et l'Ukraine.

Afin de trouver la meilleure approche pour lever la suspension du calcul de la VL et vous permettre ainsi de procéder à la souscription et au rachat des actions du Compartiment, tout en préservant vos intérêts et droits dans ses participations russes existantes, le conseil d'administration a décidé de réorganiser les actifs du Compartiment en mettant en place une nouvelle catégorie d'actions spécifique visant à isoler les actifs russes actuellement en portefeuille soumis à des contraintes en matière de cession et d'administration (les « Actifs russes »).

À cette fin, le Conseil d'administration a décidé de créer une catégorie d'actions unique nommée « SP » et d'y affecter les Actifs russes (la « Catégorie SP »). Cette réorganisation sera mise en œuvre par l'émission de nouvelles actions de Catégorie SP, qui vous seront attribuées comme expliqué à la page 3, dans la section « *Attribution d'actions* ».

La Catégorie SP

Code ISIN : LU2600584523

Devise : EUR

Conçue pour : les actionnaires investis dans le Compartiment au 28 février 2022

Politique de dividende : capitalisation

Commission de gestion maximale : aucune

Commission administrative maximale : aucune

Taxe d'abonnement : 0,05 %

Commission de surperformance : aucune

Souscription, rachat ou conversion depuis ou vers la Catégorie SP : non autorisés

Objectif de la Catégorie SP :

Le seul objectif de la Catégorie SP est d'isoler les Actifs russes afin de permettre au Conseil d'administration et au Gestionnaire d'investissement du Compartiment d'examiner, au fil du temps, toute mesure qui permettrait leur cession. La Catégorie SP n'a donc pas vocation à participation, ni de vous permettre de bénéficier d'une gestion d'actifs en conformité avec l'objectif et la politique d'investissement du Compartiment.

Le Conseil d'administration et le Gestionnaire d'investissement du Compartiment surveilleront de près la situation et l'environnement réglementaire, opérationnel et de marché qui impactent le traitement des Actifs russes, afin de déterminer les conditions et le moment opportun pour les vendre dans votre intérêt. Ces opérations sont susceptibles d'être réalisées sur une longue période et peuvent impliquer le remboursement de vos actifs en une ou plusieurs fois.

Vous ne pourrez prendre aucune mesure ou décision susceptible d'impacter des opérations connexes et ne pourrez donc pas procéder à l'achat, au rachat ou à la conversion d'actions de la Catégorie SP, compte tenu de l'objectif défini ci-dessus et tant que tous vos actifs ne vous auront pas été remboursés en totalité sur décision du Conseil d'administration.

Évaluation

Les dispositions standard du prospectus et la politique d'évaluation d'Amundi continueront de s'appliquer lors du calcul de la VL de la Catégorie SP. À la date de la présente lettre, les Actifs russes sont évalués à zéro.

Un montant de 100 000 € de liquidités provenant du Compartiment (environ 1,13 % du total de ses liquidités) sera transféré à la Catégorie SP pour couvrir les taxes, les frais de courtage et bancaires, les transactions et opérations sur titres, les frais et coûts liés à la gouvernance et aux activités relatives à la centralisation des ordres ou déployées pour permettre la meilleure exécution. Ces frais, commissions et taxes applicables à la Catégorie SP seront comptabilisés et reflétés dans la VL conformément à la disposition du prospectus d'Amundi Funds.

Attribution d'actions :

Le nombre de nouvelles actions qui vous seront attribuées au sein de la Catégorie SP sera déterminé selon

l'équivalent en euros de votre position à la suite de l'évaluation de vos actions détenues au sein du Compartiment, à l'aide de la VL officielle actualisée qui sera calculée le jour (T -1/date d'effet -1) avant la création des nouvelles actions distinctes et l'attribution de celles-ci aux investisseurs existants, ainsi que la levée de la suspension temporaire de la négociation des actions existantes.

La VL sera calculée en utilisant les prix à T -1 (date d'effet -1) et inclura également les ordres suspendus reçus après 14 h 00 HNEC le vendredi 25 février 2022 et avant 14 h 00 HNEC le lundi 28 février 2022, qui ont déjà été traités par l'Agent de transfert mais qui n'ont pas encore été intégrés à une VL officielle calculée depuis la suspension de la VL. La VL officielle calculée pour T reflétera les prix actualisés des actifs liquides du portefeuille et la juste évaluation de sa part illiquide. La VL officielle calculée pour T reflétera également, pour chaque catégorie, l'impact spécifique généré depuis la suspension par les différents taux de commissions appliqués au cours de la période.

Vous trouverez ci-dessous un tableau, présenté à titre d'exemple, basé sur la VL au 28 février 2023 concernant les actions qui seront émises en échange d'actions existantes au sein des différentes Catégories d'actions du Compartiment. Les ratios finaux seront publiés sur le site suivant : <https://www.amundi.lu/retail/Local-Content/Footer/Quick-Links/Regulatory-information/Amundi-Funds>

Catégorie s d'actions	ISIN	Nombre d'actions émises	VL par action au 28 février 2023 dans la devise de la catégorie (VL non officielle)	Valeur liquidative de la catégorie dans la devise de la catégorie	Valeur liquidative de la catégorie en EUR	% du Fonds détenu	Nombre d'actions à émettre	Ratio (nombre d'actions de la Catégorie SP par action existante)
R2 EUR	LU188244904 1	1 360,080	50,63	68 858,17	68 858,17	0,08 %	7 896,965	5,806250585
A CZK	LU188244734 2	385 959,883	376,76	145 414 816,3 4	6 183 259,97	7,09 %	709 124,123	1,837300077
A EUR	LU188244742 5	2 289 757,228	16,02	36 690 740,83	36 690 740,83	42,08 %	4 207 859,532	1,837688066
A USD	LU188244769 8	667 999,990	16,99	11 347 761,90	10 700 388,40	12,27 %	1 227 168,771	1,837079026
A USD AD	LU188244777 1	3 361,747	15,27	51 344,98	48 415,82	0,06 %	5 552,545	1,651684309
B EUR	LU188244785 4	1 788,973	13,06	23 359,31	23 359,31	0,03 %	2 678,951	1,497479815
B USD	LU188244793 8	158 633,650	13,86	2 198 001,52	2 072 608,69	2,38 %	237 696,107	1,498396505
C EUR	LU188244807 6	278 452,206	14	3 898 287,14	3 898 287,14	4,47 %	447 073,140	1,605565085
C USD	LU188244815 9	16 685,241	14,85	247 735,39	233 602,44	0,27 %	26 790,581	1,605645431
C USD AD	LU188244823 3	307,000	14,01	4 300,55	4 055,21	0,00 %	465,070	1,514885141
E2 EUR	LU188244831 6	746 362,725	17,432	13 010 391,91	13 010 391,91	14,92 %	1 492 090,385	1,999149120
F EUR	LU188244840 7	572 864,271	13,842	7 929 628,05	7 929 628,05	9,09 %	9 405 485	1,58747111

G EUR	LU1882448589	29 089,607	4,38	127 401,84	127 401,84	0,15 %	14 611,017	0,502276199
I2 EUR	LU1882448662	9 060,716	20,15	182 617,79	182 617,79	0,21 %	20 943,431	2,311454333
I2 USD	LU1882448746	69 955,368	21,37	1 494 778,89	1 409 503,90	1,62 %	161 648,261	2,310734191
M2 EUR	LU1882448829	794,561	901,71	716 464,69	716 464,69	0,82 %	82 167,400	103,412324445
T EUR	LU1882449124	13,005	48,97	636,82	636,82	0,00 %	73,033	5,615792995
T USD	LU1882449397	6 558,777	51,95	340 745,15	321 306,13	0,37 %	36 848,835	5,618247898
U EUR	LU1882449470	1 978,875	48,82	96 618,26	96 618,26	0,11 %	11 080,618	5,599452991
U USD	LU1882449553	71 193,276	51,8	3 687 984,70	3 477 590,48	3,99 %	398 825,750	5,602014299
Total				87 195 735,86	100,00 %	10 000 000,000		

Réouverture du Compartiment

Cette réorganisation permet au Conseil d'administration de décider de lever la suspension temporaire du calcul de la VL du Compartiment annoncée dans l'avis du 2 mars 2022.

Par conséquent, le calcul de la VL reprendra à compter du 11 avril 2023 et les ordres d'achat, de rachat et de conversion d'actions du Compartiment (à l'exception des actions de la Catégorie SP) reçus avant 14 h 00 HNEC le 11 avril 2023 seront exécutés à la VL de cette même date, conformément au prospectus d'Amundi Funds.

Les ordres suspendus reçus après 14 h 00 HNEC le lundi 28 février 2022 et avant 14 h 00 HNEC le mardi 1er mars 2022 seront exécutés à la VL du 11 avril 2023, si vous n'en avez pas demandé le retrait.

Réajustement de la politique d'investissement

Les difficultés et les contraintes liées à l'obtention d'une exposition à des titres russes ont poussé le Conseil d'administration à étendre l'univers d'investissement aux pays d'Afrique et du Moyen-Orient et à sélectionner un indice de référence de l'EMEA.

De cette façon, à compter du 11 mai 2023, l'objectif et la politique d'investissement du Compartiment seront modifiés afin :

- d'élargir l'univers d'investissement aux pays d'Afrique (principalement l'Afrique du Sud) et du Moyen-Orient, en plus des pays européens en développement, ainsi qu'aux pays du bassin méditerranéen et ses alentours (région de l'indice de l'EMEA) ;
- d'adopter le nouvel indice de référence MSCI Emerging Markets EMEA en remplacement de l'indice de référence actuel, le MSCI EM Europe & Middle East 10/40, pour le calcul de l'objectif d'investissement et de la commission de performance ;
- de préciser dans quelle mesure le Compartiment peut être exposé à d'autres instruments liés à des actions, des P-Notes, d'autres actifs que ceux déjà précisés, des dépôts et des instruments du marché monétaire.

La politique d'investissement révisée du Compartiment sera la suivante :

Objectif

Vise à augmenter la valeur de votre investissement tout au long de la période de détention recommandée.

Investissements

Le Compartiment est un produit financier qui promeut les caractéristiques ESG, conformément à l'Article 8 du Règlement sur la publication d'informations.

Le Compartiment investit principalement dans une large gamme d'actions et d'instruments liés à des actions de sociétés basées, ou menant la plupart de leurs activités, sur des Marchés émergents d'Europe, du Moyen-Orient et d'Afrique. Le Compartiment peut également investir dans des P-Notes afin de gérer efficacement son portefeuille.

Ces investissements ne sont soumis à aucune contrainte de devise.

Tout en respectant les politiques ci-dessus, le Compartiment peut également investir dans d'autres actions de Pays développés, dans des instruments du marché monétaire et des dépôts (à des fins de trésorerie et en cas de conditions de marché défavorables), des obligations et jusqu'à 10 % de ses actifs dans d'autres OPC et OPCVM.

Indice de référence

Le Compartiment est activement géré par référence à l'indice MSCI Emerging Markets EMEA (l'« Indice de référence ») qu'il vise à surperformer (après déduction des frais applicables) sur la période de détention recommandée. Le Compartiment est principalement exposé aux émetteurs de l'Indice de référence. Cependant, il fait l'objet d'une gestion discrétionnaire et sera exposé à des émetteurs non inclus dans l'Indice de référence. Le Compartiment surveille l'exposition aux risques par rapport à l'Indice de référence. Cependant l'écart vis-à-vis de l'Indice de référence devrait être important. Par ailleurs, le Compartiment a désigné l'Indice de référence comme indice de référence aux fins du Règlement sur la publication d'informations. L'Indice de référence est un indice large de marché qui n'évalue pas et n'inclut pas ses composants conformément à des caractéristiques environnementales, et n'est donc pas conforme aux caractéristiques environnementales promues par le Compartiment. Les informations relatives à la méthodologie utilisée pour le calcul de l'Indice de référence sont disponibles sur www.amundi.com

Instruments dérivés

Le compartiment utilise des instruments dérivés pour réduire différents risques, pour assurer une gestion de portefeuille efficace et pour gagner de l'exposition (en position longue ou courte) à différents actifs, marchés ou autres opportunités d'investissement (y compris des instruments dérivés centrés sur les actions).

Changement de dénomination du Compartiment :

En raison des modifications susmentionnées, à compter du 11 mai 2023, le Compartiment sera renommé « Amundi Funds Emerging Europe Middle East and Africa ».

Informations aux actionnaires :

Des informations sur le Compartiment et sur la Catégorie SP seront mises à disposition sur notre site :

<https://www.amundi.lu/retail/Local-Content/Footer/Quick-Links/Regulatory-information/Amundi-Funds>

En tant qu'actionnaire de la Catégorie SP, toutes les informations pertinentes sur la Catégorie SP et la réalisation des Actifs russes vous seront aussi communiquées.

Si vous n'acceptez pas tout ou partie de ces modifications, vous pouvez procéder au rachat de vos actions sans commission de rachat, conformément au prospectus d'Amundi Funds.

Le dernier prospectus d'Amundi Funds et les Documents d'informations clés pour l'investisseur sont disponibles sans frais auprès du siège social.

Pour de plus amples informations, veuillez contacter vos représentants locaux.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Le Conseil d'administration

COORDONNÉES

Amundi Funds

Siège social : 5, allée Scheffer – L-2520 Luxembourg

Adresse : BP 1104 – L-1011 Luxembourg

Téléphone : +352 26 86 80 01 - Fax : +352 26 86 80 99 –
info@amundi.com

Société Anonyme R.C. Luxembourg B 68806